

L'ACCELERATION DU CALENDRIER DE REcul DE L'AGE DE LA RETRAITE EST EFFECTIVE

En application de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 du 21 décembre 2011, qui accélère d'un an l'application de la réforme des retraites, un décret du 29 décembre 2011 porte de quatre à cinq mois les paliers de relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite.

Ainsi, cet âge passe à 62 ans pour les assurés du régime général de la génération 1955.

Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1^{er} Janvier 2012..

Le nouveau tableau récapitulatif est donc à présent le suivant :

NE.....	Le départ n'est pas possible avant....	Pour une retraite à taux plein, il faut avoir	Le taux plein est Automatique si départ à
Entre le 01/01 et le 30/06/1951	60 ans	163 Trimestres	65 ans
Entre le 01/07 et le 31/12/1951	60 ans et 4 mois	163 Trimestres	65 ans et 4 mois
En 1952	60 ans et 9 mois	164 Trimestres	65 ans et 9 mois
En 1953	61 ans et 2 mois	165 Trimestres	66 ans et 2 mois
En 1954	61 ans et 7 mois	165 Trimestres	66 ans et 7 mois
En 1955	62 ans	166 Trimestres	67 ans
En 1956	62 ans	A fixer par décret à paraître en 2012	67 ans